



Département de l'Ain

ébullitions

canard ain-pertinent n° 162 -juin/août 2019

Bourg en Bresse- Handicap

Trop de commerces inaccessibles aux handicapés

En octobre 2017, l'ONU a dénoncé le manque d'accessibilité des lieux ouverts au public et des transports en commun en FRANCE et lui a demandé de faire davantage d'efforts pour inclure les personnes handicapées dans la société. Mais c'est loin d'être gagné, notamment en matière d'accessibilité des commerces ! C'est la raison pour laquelle les membres de « L'Accessibilité en action » association qui s'est donnée pour mission de faire respecter les droits des personnes handicapées sur Bourg-en-Bresse et sa périphérie, se sont rendus le 6 juin dernier dans plusieurs établissements du centre-ville burgien et ont interpellé plusieurs commerçants qui, au terme d'un délais de dix ans, n'avaient toujours pas aménagé l'entrée de leur local. Pour exemple, le gérant du magasin de prêt-à-porter "Cayenne" situé place Neuve, ne disposait même pas d'une petite rampe amovible pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de franchir la marche de sa première entrée, alors que depuis de très nombreuses années, il condamne et ferme à clef sa seconde entrée pourtant accessible ! Depuis l'intervention de l'association, le gérant en question s'est équipé d'une rampe amovible et d'une sonnette d'appel, sonnette qu'il a dans un premier temps installé à un endroit inatteignable ! Après un petit rappel à l'ordre, ladite sonnette a été déplacée, non pas à la hauteur de l'entrée ouverte au public mais à la hauteur de l'entrée condamnée et fermée à clef ! Manque de logique ou mauvaise volonté ? Allez savoir !

En septembre, les membres de « L'Accessibilité en action » ont prévu de sensibiliser d'autres contrevenants du centre-ville et envisagent de saisir la justice contre ceux qui persisteraient dans les mois à venir à venir à se moquer, et de la loi et des personnes handicapées...

Cathy Vanel

Responsable de « L'Accessibilité en action »

«Ceta n'y rien comprendre !»

Applaudir Greta Thunberg le matin et ratifier le traité de libre-échange l'après-midi... comment ont-ils osé ?

Après ce titre de la Une du Canard Enchaîné du 4 juillet dernier, nous vous proposons l'analyse d'Audrey Pulvar dans l'Obs n° 2854 du 18 au 24 juillet sur le même sujet.

« Le choix de l'Assemblée »
 « Un petit parfum d'heure de vérité a flotté cette semaine alors que les députés français devaient ratifier ou pas le CETA. Cet accord de libre-échange bilatéral dit « de nouvelle génération » conclu entre le Canada et l'UE est l'un des premiers d'une grande famille. En effet, après lui viendront des accords avec le Japon (JEFTA), le Vietnam, Singapour...

CETA : LE TRAITÉ BOUTEUX ...



TOUTE UNE PORTEE DE PETITS FRERES (UNE VINGTAINE) EST EN GESTATION.

Le CETA et le TAFTA (signé avec les USA) marquent ainsi le basculement dans une ère de destruction encore plus profonde de notre écosystème. Le débat devait s'ouvrir à l'Assemblée le mercredi 17 juillet, mais a été reporté au 23. Vu le résultat du vote, on peut être inquiets des conséquences climatiques car entre les paroles et les actes, il y a un gouffre.

Suite page suivante

Ciné-ma différence

Stan et Ollie

Un film de Jon S. Baird sorti le 6 mars 2019, durée 1h 39 mn

Séance unique ouverte à tous, proposée par l'APAJH et le Cinémateur

samedi 21 septembre 2019 à 14 h 30

au cinéma La Grenette à Bourg en Bresse.

Ciné-ma différence, une occasion de rencontre entre personnes handicapées et valides. Des bénévoles sont là pour vous accueillir.

Le film

1953. Laurel et Hardy, le plus grand duo comique

de tous les temps se lancent dans une tournée à travers l'Angleterre.

Désormais vieillissants et oubliés des plus jeunes, ils peinent à faire salle comble. Mais leurs capacités à se faire rire mutuellement et à se réinventer vont leur permettre de reconquérir le public, et renouer avec le succès.

Même si le spectre du passé et de nouvelles épreuves ébranlent la solidité de leur duo, cette tournée est l'occasion unique de réaliser à quel point, humainement, ils comptent l'un pour l'autre...



« Le secret du bonheur, c'est l'alignement entre ce que vous pensez, ce que vous dites et ce que vous faites. »

Gandhi

« Ceta n'y rien comprendre ! » Suite

Les députés français avaient la possibilité de refuser cet accord et d'ouvrir une période de réflexion ; personne n'est en effet capable aujourd'hui de dire ce qu'il se passerait en cas de rejet du CETA par l'un des 28 pays de l'UE.

L'essentiel de l'accord (plus de 90% de ses dispositions) est déjà entré en vigueur depuis septembre 2017, sans attendre l'approbation des parlements nationaux. Cette disposition était considérée comme provisoire (sic). Il faut le feu vert de ces derniers pour les 10% restants, mais si l'accord est rejeté par un seul pays, quid des 90% des mesures déjà appliquées ?

L'accord peut-il être suspendu ?

Il y a à cela autant de réponses que de juristes, car les négociateurs n'ont pas envisagé qu'un parlement national ose aller contre l'avis de l'UE. La ratification du CETA n'est donc pas une affaire banale, car cet accord ne se borne pas à abaisser des droits de douane, il démantèle aussi nos normes sociales et environnementales, exposant du même coup nos producteurs et nous-mêmes consommateurs à la concurrence d'une

agriculture canadienne bien moins regardante en ce qui concerne l'alimentation du bétail (farines animales), ses traitements aux antibiotiques et l'utilisation d'OGM et de pesticides interdits par l'UE. Personne n'est en mesure de garantir que les produits transformés importés du Canada en seront totalement exempts ! (sic) Cet accord a déjà permis à Ottawa d'amplifier ses exportations d'énergies fossiles les plus polluantes et les plus dangereuses vers l'UE, notamment son pétrole issu de sables bitumineux et son gaz de schiste. Selon plusieurs ONG, ceux-ci sont déjà présents dans nos chaudières et dans le carburant de nos véhicules, alors même que leur production est interdite en France.

Des exigences sociales et environnementales sont certes négociées dans ces accords dits de nouvelle génération, mais ce sont comme par hasard les seules qui ne soient pas contraignantes. Aucune sanction n'est prévue pour les faire respecter, comme si, non contente de n'avoir réformé ni son mode de fonctionnement, ni ses principes depuis sa création, l'OMC, qui promeut ce type d'accord, continue en toute connaissance de cause de s'affranchir de

l'intérêt général et de ses responsabilités à l'égard des générations actuelles et futures. Tout ça pourquoi ? Pour la course au toujours plus et toujours plus vite...Toujours plus de vêtements dans vos armoires, d'écrans dans vos lits, de nourriture de mauvaise qualité dans vos assiettes, de sollicitations et de tentations d'achats et toujours plus de profits pour un petit nombre d'individus au détriment du plus grand nombre.

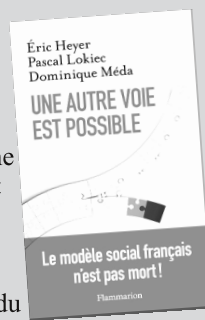
Oui, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est à n'y rien comprendre !

Proposé par Jean-Luc MAURIER

Une autre voie est possible

Un livre d'Éric Heyer, Pascal Lokiec, Dominique Méda chez Flammarion sorti le 12 septembre 2018

La France serait le seul des grands pays d'Europe à avoir un taux de chômage élevé, une croissance faible et une dette abyssale. Nous serions les seuls à avoir conservé un Code du travail lourd et rigide, un modèle social affreusement coûteux, et à ne pas encore avoir mené les réformes permettant de nous adapter à la fois à la mondialisation et à la révolution technologique. Cette vision est radicalement fausse. Incapables de gérer correctement les dysfonctionnements du capitalisme financier, les pays européens ont imposé des mesures d'austérité qui ont aggravé les inégalités de manière inacceptable et accru la vulnérabilité de tous les systèmes. Malgré les coups de trompette macroniens annonçant l'entrée dans un Nouveau Monde, ce sont en réalité les mêmes politiques qui sont aujourd'hui poursuivies. Il nous faut rompre avec elles. Un autre projet est possible. Il est urgent de le mettre en œuvre. Conjuguant trois disciplines : économie, droit, sociologie et mobilisant les études les plus récentes, ce livre réfute les explications simplistes, propose un diagnostic puissant et dessine une autre voie.



Trois questions à Cyril DION

...à propos de la Convention Citoyenne pour le Climat

Morgane Bertrand, qui l'interroge dans l'Obs (N° 1/8/2019, p. 28 à 31), pose 3 questions à Cyril DION :

1) Avez-vous, tout de même, une ligne rouge au-delà de laquelle vous direz STOP ?

- « *Ma ligne rouge, c'est la question de la transmission sans filtre des propositions. Le gouvernement ne doit pas retenir que ce qui l'intéresse comme après le Grand Débat. Ce serait délétère. Après, s'il ne tient pas parole, une autre vertu de l'exercice sera d'intensifier le rapport de force. On l'a déjà vu avec la démission de Nicolas Hulot. Si les citoyens font des propositions courageuses et si le gouvernement les écarte, cela pourra faire l'effet d'une bombe. Quelle que soit l'issue de la convention, elle intensifiera la mobilisation.* »

2) Vous laissez-vous la possibilité de claquer la porte comme Nicolas Hulot ?

- « *J'espère ne pas devoir en arriver là, mais s'il le faut, OUI, c'est mon rôle et ma responsabilité.* »

3)et cette convention citoyenne ne la doit-on pas à F.de Rugy ?

- « *F. De Rugy a pesé pour que cette convention se déroule, on peut donc lui rendre cet hommage. Maintenant le but est qu'elle reste indépendante ; Je rajouterai, et c'est triste à dire, mais je pense que les ministres en général ont trop peu de pouvoir. Les décisions se prennent surtout à l'Élysée. C'était d'ailleurs l'un des messages de la démission de Nicolas Hulot, c'est le cœur de ce que nous devons changer.* »

CETA : la dernière chance

Dans le CETA le « Principe de précaution » ne serait plus appliqué automatiquement, osons imaginer ce que cela signifie en termes de protection de la santé, de l'environnement, de la qualité de notre alimentation!

Les Sénateurs, que nous allons essayer de convaincre de le rejeter fin septembre, début octobre, auront donc une lourde responsabilité lors de leur vote !

Rappel important : Si un seul Pays de la C.E. le rejette, il ne devrait pas pouvoir s'appliquer.

Quand Écologie devrait rimer avec Démocratie

« Sur le climat, le dernier mot doit revenir aux citoyens »

Nicolas Hulot, Greta Thunberg et Cyril Dion sont les 3 personnalités marquantes de cette fin d'année 2019

Après la « visite » de Greta Thunberg à l'Assemblée Nationale le 23 juillet, Cyril Dion, le coréalisateur du film « Demain » veut croire que la convention citoyenne pour le climat prévue les 4/5/6 octobre prochain dont il est le garant permettra de faire émerger des solutions. Cyril Dion vient donc d'être nommé garant de la « Convention Citoyenne pour le Climat » promise par E. Macron, à l'issue du grand débat. La mise en place de cette assemblée délibérative (une première en France) lui doit beaucoup. Lors de la présidentielle de 2012, celui qui a cofondé le mouvement des colibris avec Pierre Rabhi, plaidait ainsi pour injecter de la démocratie directe dans le système représentatif. En 2015, dans le film « Demain », il prenait l'exemple de l'Irlande ou du Texas où de telles assemblées ont permis de faire émerger des compromis sur l'IVG ou les énergies fossiles. En février dernier, il est enfin parvenu à convaincre E. Macron, mis sous pression par les « Gilets Jaunes ». La convention pour le climat, composée de 150 citoyens tirés au sort se réunira pour la première fois les 4,5 et 6 octobre prochains et formulera début 2020 des

propositions dont le président a bien promis de tenir compte. Une étape que Cyril Dion veut décisive dans la prise de conscience enfin amorcée.

Canicule, intervention de Greta à l'assemblée nationale, accords commerciaux CETA, MERCOSURcet été, la crise climatique est au cœur du débat.

Dès fin août 2018, il y eut l'électrochoc du départ de Nicolas Hulot et la première marche pour le climat le 8 septembre suivi des grèves de lycéens à l'initiative de Greta.

L'intervention de Greta le 23 juillet à l'Assemblée Nationale n'a pas été bien appréciée par tous les députés. Ils n'ont pas aimé recevoir de leçon d'une jeune fille de 16 ans, qui plus est, suédoise. Le CETA(*) (accord commercial avec le Canada) fut accepté par les députés ce même 23 juillet après-midi. Cela a pu donner l'impression que la crise climatique devenait pour la première fois une crise politique. Cette réflexion de Cyril Dion prouve que quelque chose a changé. Il avoue même que : « *avant, nous étions les gentils écologues, nous sommes passés dans une phase nouvelle avec des actions de désobéissances civiles et les politiques sentent bien le danger.* » Le 4 octobre siègera donc, pour la

première fois, la convention citoyenne pour le climat, un projet que Cyril Dion a défendu auprès d'E. Macron et d'Edouard Philippe avec ...convictions.

Des propositions transmises « sans filtre » au parlement ou soumises à référendum

Cette convention citoyenne pour le climat, est la dernière chance d'apporter les réponses à travers plus de démocratie. Il est important de signaler qu'E. Macron a promis que les propositions seraient soumises « sans filtre » soit au vote du parlement, soit à referendum, soit à une application réglementaire directe « *J'y veillerai* » affirme Cyril Dion « *La possibilité pour les citoyens de proposer un ou plusieurs referendums est une des clés du processus. C'est le point sur lequel il a fallu le plus insister : l'exécutif a résisté mais nous avons refusé de céder. C'est la meilleure garantie que cette convention citoyenne ne soit pas un exercice manipulé. Si le gouvernement refusait de jouer le jeu jusqu'au bout, l'onde de choc serait désastreuse pour lui, à la différence des états généraux de l'alimentation et du grand débat sur le climat, le dernier mot doit revenir aux citoyens.* »

Jean.Luc Maurier. Drapers L'Obs.

Le BR'Ain ne sera pas une cryptomonnaie !

Une cryptomonnaie est une monnaie émise sans nécessité d'une banque centrale. Elle est utilisable au moyen d'un réseau informatique décentralisé et utilise les principes de la cryptographie. Elle associe l'utilisateur aux processus d'émission et de règlement des transactions.

En France, les cryptomonnaies ne possèdent pas de définition juridique : les cryptomonnaies sont inconnues du Code Monétaire et Financier. La Banque de France, qui ne dispose pas de pouvoir législatif, différencie les cryptomonnaies des titres de reconnaissance de dette et les distingue d'une monnaie. Elle les reconnaît sous la définition de « tout instrument contenant sous forme numérique des unités de valeur non monétaire pouvant être conservées ou être transférées dans le but d'acquiescer un bien ou un service, mais ne représentant pas de créance sur l'émetteur »

La cryptographie est l'ensemble des techniques qui permettent de crypter un

message de façon à ce que ce message soit rendu inintelligible à autre que celui à qui il est destiné.

Blockchain

Une cryptomonnaie utilise une (ou un) blockchain, ou chaîne de blocs. C'est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle. Techniquement, il s'agit d'une base de données distribuée (répartie en plusieurs points de la planète) dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers en blocs, formant ainsi une chaîne.

Et le BR'Ain dans tout ça ?

Une monnaie locale complémentaire comme le BR'Ain est adossée à l'Euro. La loi ESS de Benoit HAMON donne aux monnaies locales, une existence légale.

Une fois imprimés, les billets sont récupérés auprès d'une banque éthique contre des euros. Ce fonds de garantie est utilisé par la banque pour soutenir des projets qui respectent les valeurs que veut soutenir la monnaie (écologie, solidarité, partage des richesses, lutte contre les inégalités...)

Charles Vieudrin avec l'aide de Wikipédia

Ébullitions - journal mensuel n°162 – juin/août 2019

- Prix au n° : 1,5 € • Abonnement un an, 10 n° : 15 €
- Six mois : 7,50 €

(chèques libellés au nom de : Association ébullitions)

Adresse : Maison de la Vie Associative, 2 boulevard Irène Joliot-Curie, CS 70270 01006 BOURG-en-BRESSE, cedex.

Contact et envoi des textes : 06 63 30 81 01 ebullitions01@gmail.com

Ce N° 162 a été tiré à 400 ex

Né au sein du Forum départemental des listes citoyennes, le collectif de réalisation et d'animation créé avec Jean-Pierre COTTON est composé actuellement de Patrick PERRET, Jean Luc MAURIER, Charles VIEUDRIN, Bruno CALATAYUD, Bernard MERCIER et Hubert GUILLET.

Faut-il changer de fournisseur d'électricité ?

Le tarif réglementé de l'électricité vient de prendre + 5.9 % au 1er juin 2019 et à nouveau + 1.23 % au 1er août.

Historiquement en France, EDF fournit l'électricité et GDF, le gaz. Aujourd'hui, non seulement vous pouvez acheter le gaz à EDF et l'électricité à ENGIE (anciennement GDF), mais vous avez une trentaine de fournisseurs à votre disposition.



Pour le gaz, pas de tarif réglementé, chaque fournisseur fixe ses prix (prix de marché). Mais pour l'électricité, seul EDF est autorisé à commercialiser le « tarif réglementé ». Fameuse rente de situation car 70 % des ménages français

n'ont pas changé de fournisseur au moment de la libéralisation du marché de l'énergie.

Savoir lire sa facture

Le prix de l'électricité (comme du gaz d'ailleurs) est composé de 3 éléments :

- L'abonnement en euros Hors Taxes par mois
- Le prix du kilowatt/heure en euros Hors Taxes
- Les taxes qui sont les mêmes quel que soit le fournisseur.

Pour comparer les offres entre elles, il suffit de comparer les montants HT de l'abonnement et du KWH. La TVA et les autres taxes sont les mêmes partout. Il faut parfois se battre avec les services en ligne pour obtenir ces chiffres. Souvent on vous parle TTC (TVA et autres taxes) ou en montant mensuel estimatif, ce qui n'a aucun intérêt pour comparer des offres.

Faut-il abandonner le tarif réglementé de l'électricité ?

EDF seul détenteur de ce tarif peut proposer autre chose. Parfois, il faut le pousser dans ses retranchements. En effet, les autres fournisseurs contestent le fait que seul EDF puisse commercialiser le tarif réglementé et se servir de son

énorme fichier de clients pour les démarcher vers des offres de marché. Le tarif réglementé évolue pratiquement exclusivement à la hausse. Il n'y a donc pas de gros risques pour l'abandonner au profit d'un tarif de marché, par exemple à prix fixe sur 3 ans. Avec 2 systèmes : un prix fixe qui ne vous fait bénéficier ni des hausses, mais ni des baisses et un prix dit « ajusté » qui vous fait bénéficier des baisses, mais pas des hausses.

C'est vous qui voyez

La première chose à savoir, c'est votre consommation annuelle d'électricité en KWH et en euros. Chez moi, maison de 140 m² avec tous les appareils ménagers possibles, mais sans le chauffage ni l'eau chaude qui sont fournis par la chaudière gaz, je consomme 3 600 KWH par an pour un coût de 620 €. Alors ne vous attendez pas à gagner des cents et des milles en changeant de fournisseur. Réfléchir au changement sera d'autant plus intéressant que vous fabriquez l'eau chaude à l'électricité ou plus encore si vous vous chauffez à l'électricité. À oui, j'oubliais, quand on vous propose un bon tarif sur le KWH, comparer le prix de l'abonnement. Souvent il est à la hausse !

NB : les panneaux photovoltaïques que je fais installer sur mon toit vont me produire 3 000 KWH par an. Pour en savoir plus, envoyez un mail au journal, je vous répondrai.

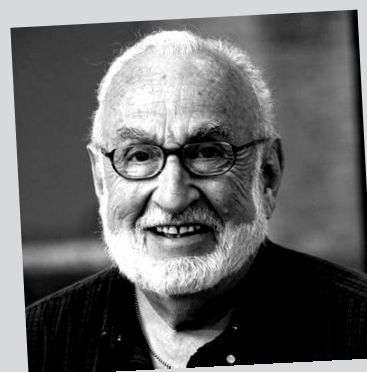
Charles Vieudrin

Enfants soleil 01

Depuis 1999, l'association Enfants Soleil 01 soutient, accompagne la scolarisation, la professionnalisation d'enfants, d'ados et de jeunes adultes en milieu ordinaire. *Notre objectif est d'aider les personnes trisomiques à devenir des adultes responsables, autonomes, capables de décider de leur avenir tout en assumant leur handicap avec lucidité.* Enfants Soleil 01 c'est aussi un soutien aux familles, l'organisation de diverses manifestations pour faire évoluer le regard de chacun vis à vis de ce handicap, l'emploi et la formation d'auxiliaires de vie scolaire. REJOIGNEZ NOUS, OSEZ DONNER...pour que notre combat devienne l'affaire de tous.



Chèque à l'ordre de « Enfants Soleil 01 », 32, Allée des Laurents 01340 CRAS-SUR-REYSSOUZE (un reçu fiscal vous sera adressé)



18 août 1863

BOURG-EN-BRESSE est fière d'avoir une rue au nom de Victor BASCH, né le 18 août 1863 en Hongrie et assassiné ainsi que sa femme Hélène par la milice française à Neyron le 10 janvier 1944. Il fut cofondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et président durant 22 ans, du 18 août 1922 à sa mort.